Associations loi 1901 : Agréments

Objectifs
Maîtriser les principes de l'organisation et de l'offre de l'association et leur mise en adéquation avec les cahiers des charges des agréments : valider l'intérêt de demander un agrément et faire le choix du ou des agréments

Pré-requis
Pas de pré-requis spécifique

Contenu
Cette journée de formation permettra d'étudier les différents agréments à disposition des associations loi 1901 :
- Jeunesse et éducation populaire : Procédure, Critères, Effets de la décision, Retrait de l'agrément
- Reconnaissance d'utilité publique : Conditions, Demande, Règlement intérieur, Avantages, Modification des statuts, Retrait de la reconnaissance d'utilité publique
- Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) : Socle de conditions à respecter, Recherche de l'utilité sociale, Principes de gestion définis par la loi, Durée de l'agrément
- Services d'intérêt général : Contexte européen, Définition, Secteurs d'activités concernés
- Autres : organismes de formations, etc.

Infos complémentaires

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 31/05/2019

Tarifs
Adhérent 225€
Non adhérent 225€
Non agricole 225€
Autres situation (demandeurs d'emploi, Etudiant, RSA) nous contacter

Maison des agriculteurs Bât B Mas de Saporta
34875
Lattes Cedex
Tel. 04 67 06 23 40
http://civam-occitanie.fr

Taux de satisfaction : %

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

11 juin 2019
09:00 - 17:30 (7hrs)
34970 Lattes
Michel Boubis, Formateur au sein de la SCOP Formation Occitane

Bulletin d'inscription

Nom _

Prenom _

Adresse _

_ _

_ _

Courriel _

Tel _

Merci de renvoyer ce bulletin avec votre attestation VIVEA à l'adresse indiquée.

Pièces à fournir pour l'inscription:

Attestation VIVEA

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)